

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240209-2024-DM-016A-AU
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

publié - Notifié le 13/02/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

Hétuin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-016A du 09 février 2024

OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - Enseignement - Autres (8.1.8).

CITE EDUCATIVE - Séjour au Futuroscope du 17 au 19 avril 2024 - Contrat de réservation proposé par FUTUROSCOPE DESTINATION.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville souhaite dans le cadre de la Cité éducative participer à un séjour au Futuroscope du 17 au 19 Avril 2024 à JAUNAY-CLAN (86130), à destination de 20 enfants de l'action périscolaire, accompagnés de 3 adultes,

Considérant le contrat de réservation 010526/24/PP1/V-V2 en date du 15 janvier 2024 proposé par FUTUROSCOPE DESTINATION,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat de réservation 010526/24/PP1/V-V2 en date du 15 janvier 2024 proposé par FUTUROSCOPE DESTINATION - CS 93030 - 86130 JAUNAY-CLAN :

- pour le séjour Futuroscope du 17 au 19 avril 2024,
- à destination de 20 enfants de l'action périscolaire, accompagnés de 3 adultes, dans le cadre de la Cité éducative,
- pour un montant 4 137,91 € TTC (à verser en une seule fois).

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA.
(95) - n° 01



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-016A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-13T14-07-44.00 (MI250942795)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240209-2024-DM-016A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CITÉ ÉDUCATIVE - Séjour au Futuroscope du 17 au 19
avril 2024 - Contrat de réservation proposé par FUTUROSCOPE
DESTINATION

Date de décision : 09/02/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement
8.1.8. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 16.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Projet contrat Futuroscope Type PJ : 99_AU - Autre document
Destination.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/02/24 à 14:07

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 13/02/24 à 14:07

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 13/02/24 à 14:13